DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

DNSCE Version\_EDI\_18072011

# **ISOPE**

# Documentation Technique Guide d'implémentation des messages XML pour la déclaration

Auteur:

	Historique des versions		
V1.0		Version initiale du document	
V2.00	05/07/06	Version DAU 2007 et prise en compte des changements de périmètre fonctionnel	
V2.01	11/07/06	Mises à jour et compléments pour prendre en compte les améliorations des schémas	
V2.02	18/07/06	Mise à jour des schémas pour prendre en compte les demandes des opérateurs.	
		Homogénéisation des structures des schémas.	
		Correction des patterns et modification du format des dates	
V2.03	26/07/06	Passage des montants au format 12 numériques à 9 numériques	
		Modification de la description d'un flux1 invalide	
		Description et codification des codes erreurs	
		Annexes	
V2.04	28/07/06	Correction des descriptifs des montants (9 numériques) et date (format aaaa-mm-jj)	
V2.05	10/08/06	Modification de la rubrique documents	
		Ajout annexe	
V2.06	28/09/06	Modification du pattern associé à l'identifiant accises afin de prendre en compte la disparition des types W1 et W6 au profit de W	
		Modification de l'identifiant entreprise afin de le limiter au SIREN	
		Modification du certificat d'exonération: suppression de la date et ajout du taux.	
		Modification de la préférence: passage de obligatoire pour les SG1/AH1 à optionnel.	
		Modification sur les unités de perception : le volume a été remplacé par nombre d'unité, les différentes valeur pour le code mesurage ont été indiquées.	
		Suppression de la zone unités supplémentaire.	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11
-	

		Historique des versions	
		Modification sur la longueur de la zone descriptionEvt: passage de 400 caractères à 250.	
		Modification sur la longueur de la zone erreurDescription: passage de 260 caractères à 250.	
Modification du numéro DSP: maintenant la zone est rattachée au to déclarations AH1 et AH2 sous la forme d'une collection de numéro dsp			
	Prise en charge de la périodicité trimestrielle		
		Modification des erreurs techniques	
		Ajout de la description du flux 5 et du schéma <i>MessageComptabilisation</i> lui étant associé.	
		Ajout d'une valeur possible pour la zone evtDeclencheur : RECALCUL	
		Ajout de la description de la transaction de recalcul des liquidations par la Douane.	
		Ajout de la description de la transaction de suppression.	
		Ajout de la description de la transaction de modification.	
		Suppression de la zone documents.	
		Modification de la description de MessagePpeReponse afin expliciter la différence entre un flux 3, un flux 3 Bis et un flux 4.	
	Modification de la longeur de la zone quotiteDD et quotiteTipp : passage numériques + 3 décimales au lieu de 3 numériques + 2 décimales (contra RITA).		
Correction de la longueur des zones composant le régime. regSolie regPrec passent de 4 à 2 caractères			
		Modification de la zone nomenc des produits : passage de 10 numériques à 10 caractères de type chaîne de caractères mais composé uniquement de numérique ( Pour éviter le problème des nomenclatures commençant par 0 ).	
		Déplacement de la quittance : elle n'est plus rattachée à la liquidation de la PPE mais à la référence de la PPE	
V2.1	11/10/06	Prise en compte des remarques des opérateurs :	
		Modification de la description du flux 3 Bis	
		Modification de la description du flux 5 de comptabilisation	
		Ajout message de comptabilisation dans le diagramme des groupes de	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

Historique des versions		
		substitution
		Erratum sur l'historique des versions de la version V2.06 :
		Ajout de la periodeRegularise au niveau du chapitre : Les lignes de mise à la consommation
		Ajout de la balise identAcciseCedent au niveau de l'élément bonPourCession dans le chapitre : Le total de la déclaration
		Modification sur le diagramme expliquant le message de type flux 1 invalide : flèche 6 , au niveau du commentaire, les cas possible sont cas 2 ou cas 3 et non cas 1 ou cas 3.
		Modification sur le diagramme du flux de réponse dans le cas d'une transaction de suppression d'une déclaration. Le flux de réponse est un flux 3 et non un flux 4.
		Ajout de la description de la zone montantTVAAI2 dans le chapitre : Les totaux de la déclaration PPE
		Modification au niveau du chapitre <u>Les schémas de réponse</u> de la valeur de <i>codeAction</i> lors d'un renvoi de la PPE suite à une erreur.
		Modification de la description du format du numPpe : passage de 15 à 17 caractères alphanumériques.
		Modification du nom de zone nombreUnite par nombreUnites dans l'élément unitePerception.
		Modification au niveau des diagrammes de description d'un flux 1 valide et d'une validation du nom du message de réponse : MessagePpeReponse au lieu de MessageReponsePpe
		Modification de l'élément certifExo : la zone tauxCertificatExo devient quotiteCertificatExo sur 7 numériques plus 3 décimales.
		Précision sur les conditions de renseignement par ISOPE de l'élément quittance lors d'un flux 4.
		Modification de l'obligation de renseigner la zone preference. Cette zone doit être renseigner uniquement dans le cas de déclaration IMY. Dans les autres cas elle ne doit pas être renseigner
		Suppression de la représentation graphique des schémas dans le document. Ils seront fournis via une javadoc.
V2.2	25/10/06	Correction d'une faute de frappe sur le nom de la zone quoititeCertificatExo qui devient quotiteCertificatExo.
		L'encodage des schémas est passé de UTF-8 à ISO-8859-1
		Ajout d'un pattern sur la zone identEntreprise, seul des numériques sont

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

Historique des versions		
		saisissables , la zone reste en alphanumérique pour ne pas perdre les 0 significatifs.
		L'élément total déclaration (totalMac) des déclarations SG1,AH1,SG2,AH2 devient optionnel lors de l'envoi d'un flux par l'opérateur. Cet élément sera toujours renseigné dans le cas d'un flux 3 OK.
		La zone préférence passe de 3 caractères numériques à 3 caractères alphanumériques pour ne pas perdre les 0 significatifs. Mise en place d'un pattern pour autoriser uniquement la saisie de caractères numériques. La zone préférence doit être saisie uniquement dans le cas d'une déclaration IMY en sortie d'EFS
V2.3	09/11/06	Modification du flux 5 suite à un accord trouvé entre le bureau F/2 et les opérateurs
V2.4	14/11/06	Mise en cohérence des pages 18 et 48. Correction d'un renvoi p 48.
V2.5	11/12/06	Précision sur la valStat : modification des cas dans lesquels la zone doit être renseignée.
		Modification de la zone origine : elle est obligatoire pour tous les types de ligne à l'exception du type « R » pour lequel elle ne doit pas être servie.
		Modification des zones regime, preference et valeurEnDouane : le caractère obligatoire des zones à changé en fonction du type de déclaration et du type de ligne.
		Le type de ligne « S » représentant la substitution est supprimé. Toutes les références à la substitution dans le document sont supprimées . La substitution sera à traiter sous forme papier suivant les modalités décrites dans le BOD.
V2.6	26/12/06	Modification importante des bons pour cession : suppression des zones typeBon et volume, la zone produit devient obligatoire.
V2.7	01/07/09	La liquidation des PPE est rendue plus générique pour mieux supporter la création de nouvelles taxes sans modification de schéma;
		La longueur maximale du motif de rejet est mise en cohérence avec la base de données;
		Les pièces jointes acceptent les références des documents d'accompagnement dans les déclarations de mise à la consommation;
		Le format des pièces jointes acceptent le caractère «/»;
		Les nouveaux sigles de déclarations d'avitaillement sont acceptés (EUY, EXY, COY, EUA, EXA, COA);
		Le code région est contraint à une longueur max de 2 caractères numériques;
		Une nouvelle rubrique appelée « destination » est créée dans les lignes de

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

		Historique des versions
		déclaration pour l'avitaillement;
		Les types d'entrepôts acceptés sont enrichis par les EFPE et les EFCA;
		Intégration de la substitution (S) dans les types de lignes;
		Enrichissement de la structure de la ligne pour traiter la substitution;
		Intégration de la notion de RSTC (relation ROSA Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers) dans la description des opérateurs susceptibles des déposer des PPE de type FRA;
		Suppression de la notion de fabricants d'additif dans la description des opérateurs susceptibles de déposer des PPE de type FRY;
		Intégration des identifiants accises HVP dans les identifiants accises reconnus.
V2.8	27/08/09	Possibilité de déposer plusieurs AH2 dans une PPE intro récap (type : TPpeIntroRecap). Cette modification est nécessaire à la mise en place de l'avitaillement,
		Modification du pattern du type TIdentAccises pour préciser la position de la lettre « H » code agrément d'un opérateur HVP,
		Enrichissement de la liste des types d'entrepôts : ajout des sigles EFPE PROD et EFPE STK dans le cadre des macs HVP,
V2.9	15/10/09	Ajout d'une taxe dans les éléments de liquidation de la ligne de MAC et d'un total de cette taxe dans les éléments de liquidation de la déclaration,
V3.0	29/10/09	Remplacement de la taxe banalisée dans les éléments de liquidation de la ligne de MAC et du total de cette taxe dans les éléments de liquidation de la déclaration
V3.0.1	03/06/10	Adaptation du pattern sur le code bureau pour prise en compte spécificité intranet (realease interne)
V4.0.2		Adaptation du pattern sur ID_ACCISE_REDEVABLE pour prise en compte nouvelle numérotation des EAs
V5.0.0	02/05/11	Ajout de l'opérateur commissionnaire dans les PPE Import
		Ajout d'un typeLigne représentant l'avitaillement utilisable pour effectuer des déclarations d'avitaillement
V5.0.0	18/07/11	Correction de l'exemple pour notifié le nouveau séquencement suite au déplacement de la balise regime

# Table des matières

1 - Introduction	8
2 - Principes généraux	8
3 - Cinématique des flux	9
3.1 - Fonctionnement de MAREVA	9
3.2 - Présentation du message	10
3.3 - Message de type flux 1 valide	11
3.4 - Message de type flux 1 invalide	12
3.5 - Transaction de recalcul des liquidations par la Douane	14
3.6 - Transaction de validation par la Douane	
3.6.1 - Validation manuelle	15
3.6.2 - Validation automatique	16
3.7 - Transaction de modification d'une déclaration	17
3.8 - Transaction de suppression d'une déclaration	18
3.9 - Transaction de génération du flux 5	19
4 - Description d'un message EDI défini par ISOPE	20
4.1 - Structure générale	20
4.2 - Les messages fonctionnels	20
4.3 - Groupe de substitution	20
4.4 - Les enveloppes de connexion et de message	21
4.4.1 - Identification du schéma utilisé	21
4.4.2 - Transaction MAREVA dans ISOPE	22
5 - Description du MessagePpe	23
6 - Configuration du message	26
6.1 - Constitution de la PPE	26
6.1.1 - Attributs	
6.1.2 - La partie générique de la PPE : TGenPpe	26
6.1.3 - La liquidation de la PPE : TLiquidationPpe	28
6.1.4 - Les opérateurs :	30
6.1.5 - L'entrepôt :	31
6.2 - Constitution des déclarations de mise à la consommation	32
6.2.1 - Attributs	32
6.2.2 - La partie générique des déclarations : TGeneralMac	
6.2.3 - La spécificité des SG	33
6.2.4 - Les lignes de mise à la consommation	33
6.2.5 - Le total de la déclaration.	38
6.3 - Exemple de fichiers xml de déclaration PPE	39
7 - Les schémas de réponse	
7.1 - Contenu de MessagePpeReponse en fonction du flux	43
7.2 - Configuration du message MessagePpeReponse	
7.3 - Configuration du message MessagePpeErreur	47
7.4 - Configuration du message MessageErreur	
8 - Les erreurs.	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11
-	

8.1 - Erreurs fonctionnelles	49
8.1.1 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des PPEs	
8.1.2 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des déclarations	
8.1.3 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des lignes des déclarations	
8.2 - Erreurs techniques	
8.2.1 - Les erreurs techniques opérateur :	
8.2.2 - Les erreurs techniques ISOPE	
9 - Le schéma de comptabilisation.	
9.1 - Configuration du MessageComptabilisation	
10 - Annexes	
10.1 - Format des dates.	
10.2 - Identification et version courante des schémas.	
10.3 - MAREVA	
10.4 - DAU 2007	
10.5 - Documentations des échanges EDI	52

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 1 - Introduction

Ce document a pour objet de décrire la nature et le détail des flux EDI échangés entre la Douane et ses partenaires dans le cadre de la déclaration de mise à la consommation et d'avitaillement. Il vient en complément du document EDIXML-principes qui traite des fonctions et structures génériques mises en œuvre dans le cadre des traitements EDI.

La version 2.xx du document reprend en profondeur les bases jetées dans la version 1.0.

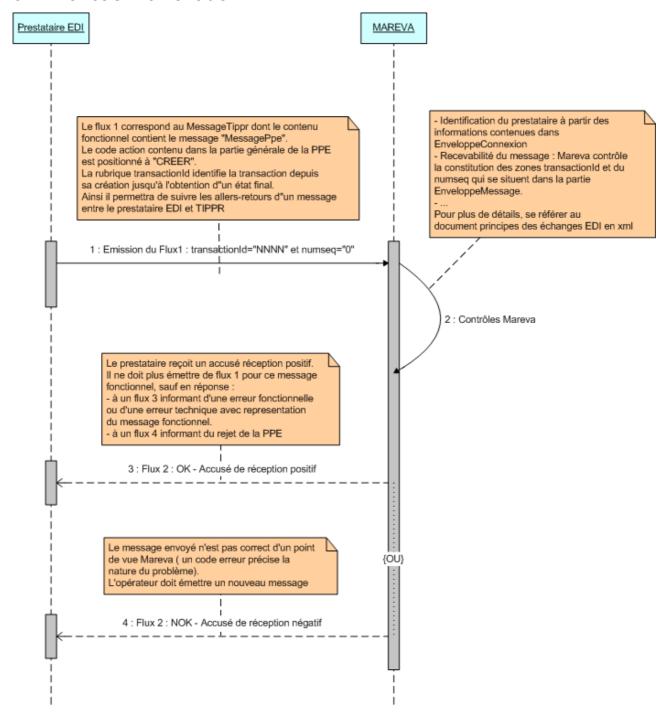
# 2 - Principes généraux

- A l'exception de l'envoi récapitulatif des déclarations déposées au cours d'une période (flux 5), chaque échange EDI entre un opérateur et la douane traite une PPE unique. Cette notion de PPE est celle retenue dans le Bulletin Officiel des Douanes relatif à la régionalisation des produits pétroliers.
- Le choix d'une granularité PPE permettra de traiter les validations comme les rejets à une échelle correspondant aux actes métiers.
- Un message fonctionnel est constitué d'une *EnveloppeMessage* et d'un contenu fonctionnel. Le contenu fonctionnel de ISOPE est constitué d'une déclaration PPE, d'une réponse (*MessagePpeReponse*), d'une erreur technique (*MessageErreur*) ou fonctionnelle (*MessagePpeErreur*).
- Les erreurs fonctionnelles exigent systématiquement la représentation du message (flux 1)
- les erreurs techniques ne demandent pas, quant à elles, la représentation systématique du message. Un attribut de *MessageErreur* indique si le message doit être envoyé de nouveau.
- MAREVA est l'intermédiaire entre le système du prestataire EDI et l'application ISOPE. Il reçoit les messages et renvoie un accusé de réception positif ou négatif en fonction des données contenues dans les enveloppes. S'il accepte le message, il le tient à la disposition de ISOPE. MAREVA ne fait aucun contrôle fonctionnel.
- Dans la suite du document, nous nous intéressons principalement aux traitements et contrôles faits une fois que le message a été délivré par MAREVA à ISOPE.

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 3 - Cinématique des flux

#### 3.1 - Fonctionnement de MAREVA



Ce diagramme de séquence présente la cinématique des flux du point de vue de MAREVA.

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

L'attention est attirée sur le fait que MAREVA et ISOPE sont deux applications différentes complètement découplées.

MAREVA est un sas entre les applications douanières et les applications prestataires. Il est développé par le bureau C/2. L'application effectue des tests de recevabilité sur les messages reçus, puis:

- soit tient à disposition le message, considéré comme valide
- soit rejette le message reçu

Suivant le cas, un accusé de réception positif ou négatif est systématiquement envoyé.

Ce principe de fonctionnement s'applique aussi dans le cas des messages transmis par ISOPE à MAREVA. Ce dernier les tient à disposition des prestataires.

Pour plus de renseignements à propos de MAREVA, un courriel est mis à la disposition des opérateurs par le bureau C/2: connexion-edi@douane.finances.gouv.fr .

# 3.2 - Présentation du message

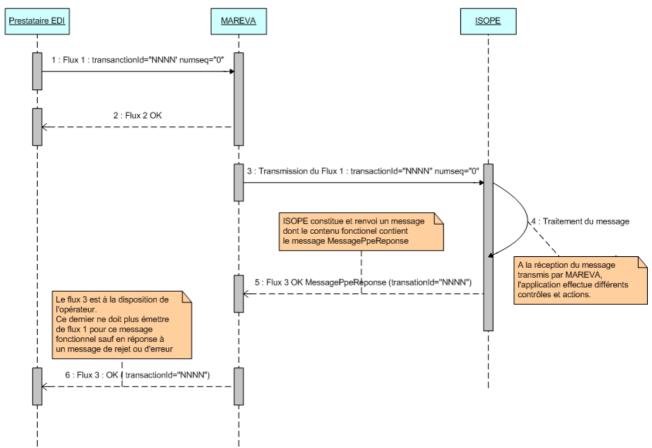
Une déclaration déposée par envoi d'un message fonctionnel *MessagePpe* (flux 1) avec le code action «CREER» fait l'objet d'un contrôle de recevabilité. Ce contrôle porte à la fois sur le fond et la forme du message. ISOPE constitue le message retour de type *MessagePpeReponse* (flux 3) avec un code événement renseigné à « SOUMIS ».

Dans le cas où le contrôle est négatif, l'erreur est notifiée par envoi d'un message de type *MessageErreur* ou *MessagePpeErreur*. C'est également un flux 3 (cf. section <u>Message de type flux 1 invalide</u>).

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 3.3 - Message de type flux 1 valide

Dans le cas où le contrôle conclut à la validité de la PPE et de toutes les déclarations qui lui sont



associées, un message fonctionnel *MessagePpeReponse* est alors constitué. Il reprend l'état de la déclaration avant contrôle (attribut *etatPrecEtat*, ce dernier n'est pas servi lors d'une première présentation) et l'état attribué par le système (attribut *etatPpe* renseigné à « SOUMIS » ) .

La PPE et les déclarations soumises par l'opérateur sont enrichies dans ce cas par les liquidations calculées (totaux et ventilation comptable au niveau de la PPE, totaux et sous totaux pour chaque déclaration SG ou AH, liquidation pour chaque ligne de déclaration).

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 3.4 - Message de type flux 1 invalide

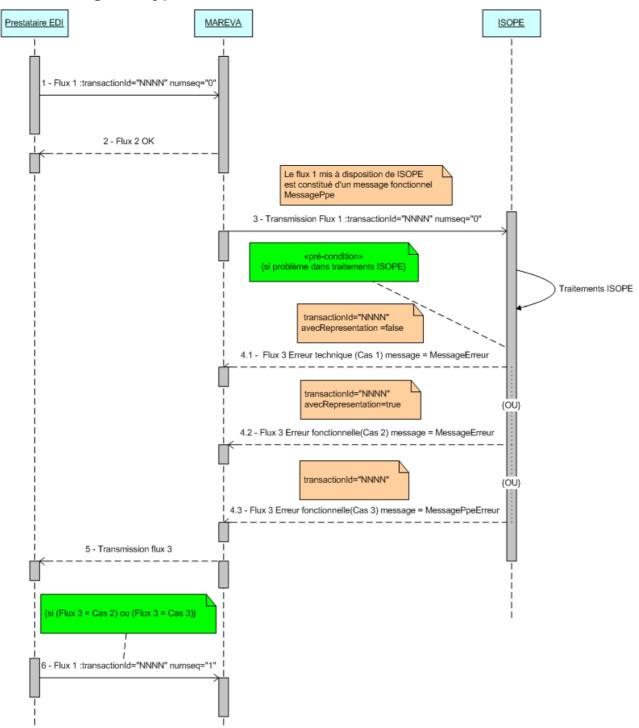


Illustration 1 - Anomalie suite à flux 1 - Code action "créer"

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

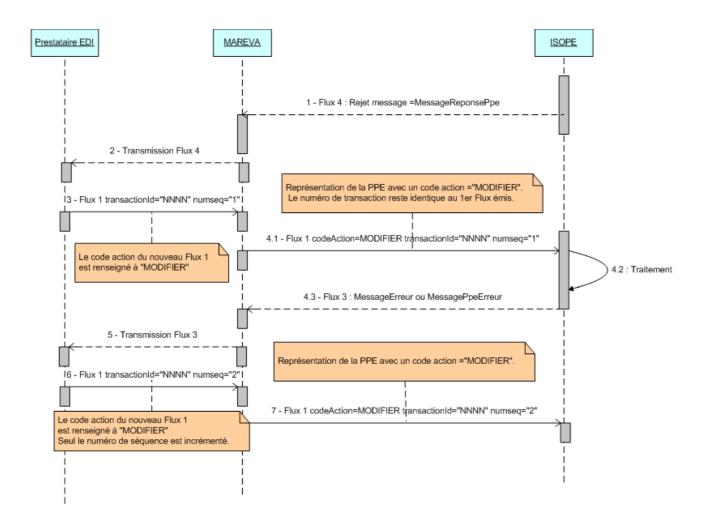


Illustration 2 - Anomalie suite à flux 1 - Code action "MODIFIER"

Lors de l'analyse des informations issues du message correspondant au flux 1, trois problèmes peuvent survenir, chacun étant associé à un message fonctionnel d'erreur particulier:

- Problème d'ordre technique de la responsabilité de la douane Cas 1: Une erreur technique telle qu'un dysfonctionnement de ISOPE ou d'un des systèmes externes sollicité par ISOPE (par exemple le moteur tarifaire ou le référentiel opérateur ...). Un message fonctionnel MessageErreur sera envoyé, constitué d'un code et d'un motif. L'attribut « avecReprésentation » est positionné à false afin d'indiquer que l'opérateur ne devra pas émettre un nouveau flux 1. Ainsi, dès le retour à une situation opérationnelle, le logiciel ISOPE retraitera automatiquement le message tel qu'il a été présenté initialement.
- Problème d'ordre technique de la responsabilité de l'opérateur Cas 2: ce type de problème survient dans le cas d'une non correspondance entre le message envoyé et le schéma, mais aussi lorsque des erreurs fonctionnelles sont levées et qu'elles ne peuvent pas être associées à un des niveaux de la PPE. Alors un message fonctionnel MessageErreur sera constitué et envoyé à l'opérateur. L'attribut avecReprésentation est positionné à true. L'opérateur devra réémettre un nouveau message MessagePpe (flux1) avec le code action du flux 1 ayant entraîné l'erreur ainsi que le même identifiant de transaction et un numéro de séquence

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

incrémenté de 1.

• <u>Problème d'ordre fonctionnel – Cas 3:</u> ISOPE est dans l'impossibilité de traiter, d'un point de vue fonctionnel, le message envoyé. C'est, par exemple, le cas lorsque le redevable est inconnu de ROSA, que les déclarations contiennent des informations incohérentes entre elles ou encore que ISOPE ne peut pas calculer les liquidations.

Un message fonctionnel d'erreur *MessagePpeErreur* sera constitué. Il listera l'ensemble des erreurs trouvées sur les différents niveaux analysés.

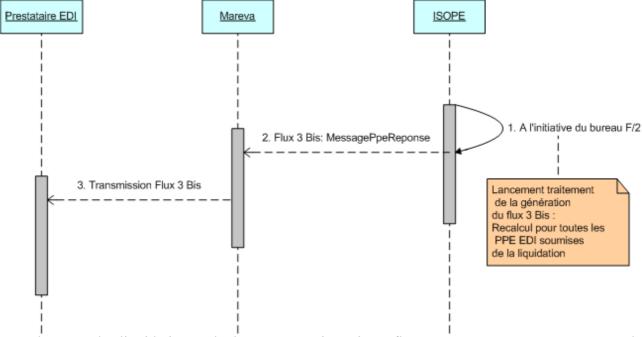
Le message fonctionnel MessagePpe (flux 1) devra être émis à nouveau, avec le code action du flux 1 ayant entraîné l'erreur ainsi que le même identifiant de transaction et un numéro de séquence incrémenté de 1.

Note: les illustrations ci-dessus reprennent les cinématiques des flux dans le cas:

- 1. d'un flux 1 invalide lors de la création (cf. illustration <u>Anomalie suite à flux 1 Code action "CREER"</u>)
- 2. d'un flux 1 invalide alors qu'il a été dans un premier temps rejeté puis renvoyé pour modification (cf. illustration Anomalie suite à flux 1 Code action "MODIFIER")

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

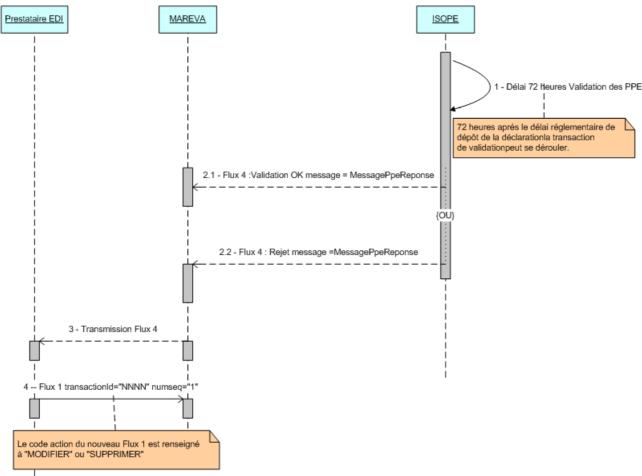
## 3.5 - Transaction de recalcul des liquidations par la Douane



Dans le cas où les liquidations calculées et transmises via un flux 3 aux opérateurs sont erronées , le bureau F/2 peut demander la génération d'un flux 3 bis pour chaque PPE EDI à l'état soumis contenant la nouvelle liquidation correctement calculée. Ce flux 3 bis annule et remplace le flux 3 précédent ( les références de la PPE et des déclarations restent identiques à celles fournies lors du flux 3 ). Le flux 3 bis s'appuie sur le schéma XML *MessagePpeReponse* avec un code événement égal à « RECALCUL ».

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 3.6 - Transaction de validation par la Douane



Le bureau dispose de 72 heures à compter du dernier jour de la période de dépôt de la PPE et de ses déclarations pour les valider (dernier jour inclus dans les 72 heures). Quelle que soit l'issue de la transaction, un flux 4 est émis par la Douane.

Ce flux 4 est constitué à partir du message *MessagePpeReponse*. Suivant le contenu de la rubrique *codeEvt*, l'opérateur devra représenter ou non cette déclaration.

La validation par la douane sera effectuée manuellement ou de manière automatique.

#### 3.6.1 - Validation manuelle

Il s'agit d'une transaction accessible en mode intranet, qui offre la possibilité à l'agent du bureau de valider ou de rejeter la déclaration et ceci de manière unitaire.

<u>1ère option</u>: Validation

-Si le choix de la validation est effectué, un message fonctionnel *MessagePpeReponse* est produit avec un code événement (rubrique *codeEvt*) renseigné à « VALIDE »

2ème option: Rejet

Le rejet peut intervenir de 2 manières :

• il est émis par le douanier suite à un problème de recevabilité

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

• il peut être sollicité à la demande d'un opérateur désireux d'émettre à nouveau cette PPE. Quelque soit l'origine du rejet, un message fonctionnel *MessagePpeReponse* sera émis. Il reprend la référence de la PPE et les numéros des déclarations de mise à la consommation, le code événement *codeEvt* sera valorisé à « REJET ». Le motif du rejet sera inscrit dans la rubrique *descriptionEvt*. L'opérateur devra émettre à nouveau la PPE avec toutes ses déclarations dans un délai fixé par la douane et figurant dans la zone *dateRepresentation* du champ *evtDeclencheur*. Ce nouveau message sera un flux 1 contenant un message fonctionnel *MessagePpe*. Il sera caractérisé par un code action valorisé à « SUPPRIMER » ou à « MODIFIER », un identifiant de transaction identique au premier flux 1 et un numéro de séquence incrémenté de 1.

#### 3.6.2 - Validation automatique

La validation automatique se déroule en deux temps:

- au bout des 72 heures légales
- et 24 heures plus tard, dans le cas où le douanier a demandé un délai supplémentaire.

Certaines déclarations sont exclues de fait de la validation automatique:

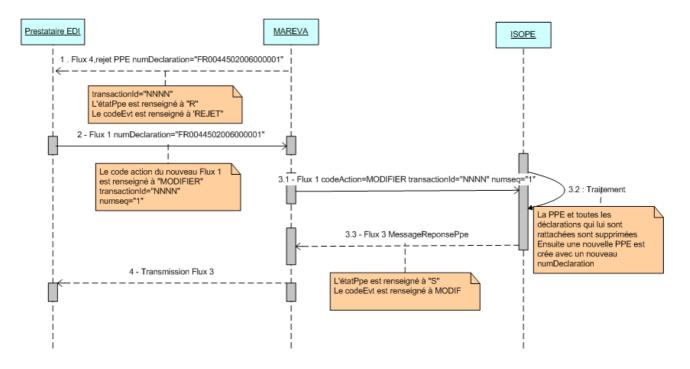
- les PPE rejetées par la Douane
- les PPE supprimées par l'opérateur
- les PPE dont le mode de paiement est paiement au comptant
- les PPE déjà validées manuellement

Pendant la validation automatique, deux cas peuvent apparaître:

- 1. la PPE est validée correctement. Un message fonctionnel *MessagePpeReponse* est produit avec un code événement (rubrique *codeEvt*) renseigné à « VALIDE ».
- 2. la PPE ne peut pas être validée automatiquement. Elle est alors basculée en mode validation manuelle. Ce changement d'état sera notifié au douanier afin qu'il la prenne en charge (cf. cidessus)

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

#### 3.7 - Transaction de modification d'une déclaration



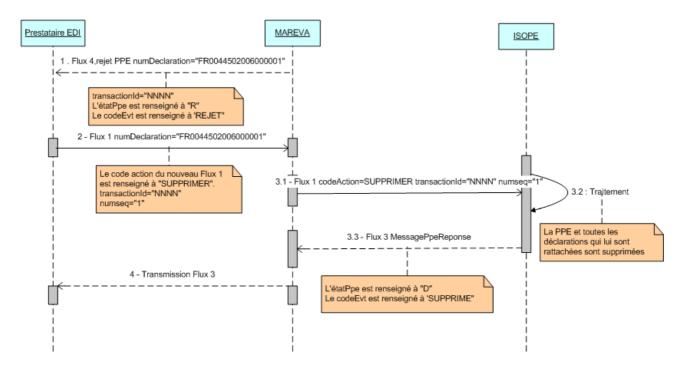
Une déclaration peut faire l'objet d'une modification après avoir été rejetée par la Douane. Le rejet peut subvenir suite à une erreur détectée par la Douane lors de l'étape de validation , ou à la demande de l'opérateur tant que celle ci n'a pas été validée (flux 4).

La modification se fait par l'envoi d'un flux 1 avec un code action à «MODIFIER». Ce flux doit contenir le numéro de déclaration de la PPE référencé lors de l'émission du flux 4 de rejet.

Une fois la modification effective, l'émission d'un flux 3 avec l'élément declarationPpe renseigné confirmera la modification et fournira les nouvelles liquidations ainsi que les nouveaux numDeclaration.

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 3.8 - Transaction de suppression d'une déclaration



Une déclaration peut faire l'objet d'une suppression après avoir été rejetée par la Douane. Le rejet peut subvenir suite à une erreur détectée par la Douane lors de l'étape de validation, ou à la demande de l'opérateur tant que celle ci n'a pas été validée (flux 4).

La suppression se fait par l'envoi d'un flux 1 avec un code action à « SUPPRIMER ». Ce flux doit contenir le numéro de déclaration de la PPE référencé lors de l'émission du flux 4 de rejet.

Une fois la suppression effective, l'émission d'un flux 3 avec l'élément refPpe renseigné confirmera la suppression.

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 3.9 - Transaction de génération du flux 5

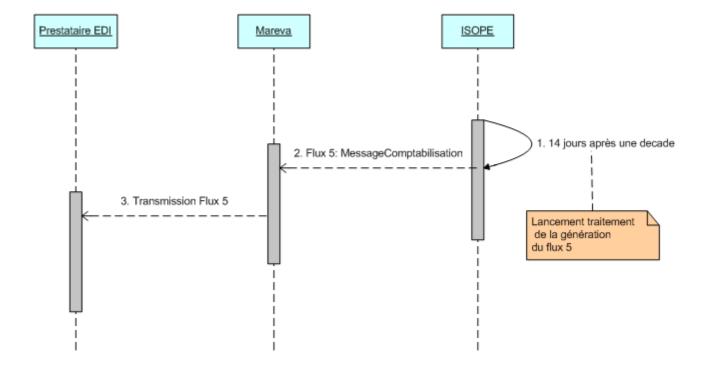
ISOPE génère le flux 5 quatorze jours après la décade. Il reprend l'ensemble des PPE déposées sous forme dématérialisée au cours de cette décade ainsi que les déclarations SG et AH qui leurs sont attachées. Les PPE envoyées sont donc issues des canaux EDI mais aussi DTI.

Tous les flux 5 émis lors de la 1ère ou 2ème décade d'un mois comptabilisent l'ensemble des PPEs ponctuelles et décadaires.

Tous les flux 5 émis lors de la 3ème décade d'un mois contiennent l'ensemble des PPEs ponctuelles, décadaires, mensuelles. Dans le cas où la 3ème décade correspond à la fin d'un trimestre, les déclarations trimestrielles sont, elles aussi, comptabilisées.

Le flux 5 reprend dans des noeuds distincts les PPE validées et les PPE non validées.

La production du flux 5 est soumise à la demande préalable de l'opérateur qui précise éventuellement par quel prestataire le flux doit transiter. Cet demande valant abonnement doit être adressée au bureau F/2 qui tient à jour cette information au moyen d'une transaction dédiée.



DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 4 - Description d'un message EDI défini par ISOPE

## 4.1 - Structure générale

Le schéma *MessageMareva.xsd* définit la structure générale d'un message EDI en s'appuyant sur les recommandations présentées dans le document *Principes des échanges EDI en XML*. Tous les messages entrant et sortant de l'application ISOPE s'appuient sur cette structure.

Cette dernière déclare un élément *MessageTippr* contitué d'une enveloppe de connexion et d'une liste de messages. Ces deux éléments définissent un message technique (*TMsgTechnique*). La liste de messages est limitée à un message fonctionnel qui est constitué d'une enveloppe message et d'un contenu fonctionnel propre à chaque flux entrant / sortant.

## 4.2 - Les messages fonctionnels

Chaque message fonctionnel est décrit principalement à partir d'un schéma. Tous les schémas décrivant un message fonctionnel sont appelés, dans la suite du document, schémas principaux. La liste ci-dessous indique la correspondance entre un message fonctionnel et un schéma principal.

Schémas	Message fonctionnel	
MessagePpe.xsd	Message déclarant une PPE (flux 1)	
MessageErreur.xsd	Message d'erreur technique (flux 3)	
MessagePpeReponse.xsd	Message réponse à PPE (flux 3 / 3 Bis et flux 4)	
MessagePpeErreur.xsd	Message d'erreur fonctionnelle (flux 3)	
MessageComptabilisation.xsd	Message de comptabilisation périodique et automatique (flux 5)	

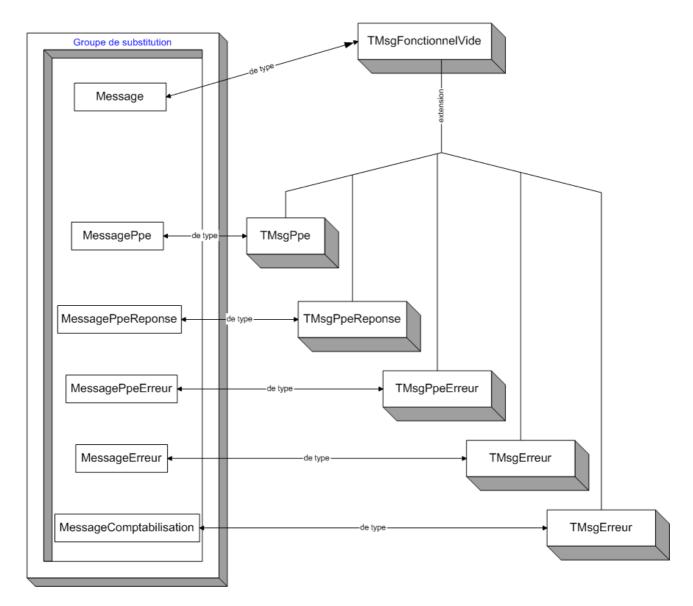
# 4.3 - Groupe de substitution

Le schéma *MessageMareva.xsd* déclare un élément *Message* qui est de type *TMsgFonctionnelVide*. Ce dernier est une coquille vide contenant seulement une enveloppe message mais aucun contenu fonctionnel. C'est la base de tous les messages fonctionnels de ISOPE.

Les autres schémas principaux définissent des messages fonctionnels et s'appuient sur cet élément (*Message*) et ce type complexe (*TMsgFonctionnelVide*):

- 1. Ils déclarent tous un élément qui appartient au groupe de substitution de Message
- 2. Ils définissent tous un type complexe étendant *TMsgFonctionnelVide* afin de rajouter un contenu fonctionnel.
- 3. L'élément déclaré (1) dans le schéma est systématiquement du type nouvellement défini (2).

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11



En pratique, en fonction du type de message fonctionnel, les éléments *MessagePpe*, *MessagePpeReponse*, *MessagePpeErreur* et *MessageErreur* et *MessageComptabilisation* viennent se substituer à l'élément *Message* dans la structure générale d'un message EDI.

## 4.4 - Les enveloppes de connexion et de message

La totalité des éléments des enveloppes sont décrits dans le document *Principes des échanges EDI* en XML. Nous attirons cependant l'attention sur certains points particuliers.

#### 4.4.1 - Identification du schéma utilisé

Au niveau de l'enveloppe message, les rubriques « schemaID » et « schemaVersion » sont obligatoires. Elles permettent de savoir à partir de quel schéma le document XML a été généré.

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

Elles sont renseignées grâce aux informations contenues dans les fichiers XSD principaux délivrés par la douane (attribut id et version à l'intérieur de la balise *schema*).

schemaID	Identifiant du schéma utilisé pour la génération du flux XML.  Information renseignée à partir de la zone « id » du schéma délivré par la douane.
schemaVersion	Cette rubrique est associée à la précédente. Elle permet d'identifier le numéro de la version du schéma précédemment nommé.
	Information renseignée à partir de la zone « version » du schéma. Format :jjmmaaaa

Seuls les schémas principaux sont versionnés. En cas de changement dans un schéma secondaire, un ou plusieurs schémas principaux seront nécessairement impactés. La version de ce ou ces schémas sera, en conséquence, modifiée.

#### 4.4.2 - Transaction MAREVA dans ISOPE

Le triplet *partyId*, *transactionId* et *numseq* de l'enveloppe message permet d'identifier pour un partenaire donné une étape précise d'une transaction particulière. Chaque PPE faisant l'objet d'un échange EDI doit être associée à un unique transactionId et ceci, quelque soit le nombre d'échanges que dure la transaction. Pour une vision plus pratique, se reporter au chapitre traitant de la <u>Cinématique des flux</u>

L'identifiant de transaction étant immuable, on peut s'appuyer dessus afin de retracer les différents échanges entre le prestataire et ISOPE.

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 5 - Description du MessagePpe

L'élément MessagePpe se substitue à l'élément Message du schéma MessageMareva.xsd.

MessagePpe est de type TMsgPpe qui étends TMsgFonctionnelVide pour y rajouter du contenu fonctionnel: la déclaration PPE.

Les différents type de PPE sont constitués d'une partie commune à tous les types de PPE et d'éléments qui leur sont propres.

Les éléments communs sont définis dans le type complexe *TPpe*.

Les différents types complexes de Ppe étendant TPpe		
TPpeSortieEntrepot	IMY	TPpe: -TGenPpe
	FRY	- TliquidationPpe
	EXY	TDataOperateurSortieEntrepot: accises
	EUY	TDataEntrepot :type, numéro entrepôt,identifiant gestionnaire
	COY	TListeDecMacSortieEntrepot:decAH1,decSG1
TPpeImport	FRA	TPpe: -TGenPpe
	EXA	- TliquidationPpe
	EUA	TDataOperateurFRA: accises ou identifiant entreprise ou
	COA	RSTC
		TdataOperateurImport : RSTC (le commissionnaire)
		TListeDecMacImport:decAH1,decSG1
TPpeIntroPonct	FRA	TPpe: -TGenPpe
	EXA	- TliquidationPpe
	EUA	TDataOperateurFRA: accises ou identifiant entreprise ou
	COA	RSTC
		TListeDecMacIntroPonct:decAH2,decSG2
TPpeIntroRecap	FRA	TPpe: -TGenPpe
	EXA	- TliquidationPpe
	EUA	TDataOperateurFRA: accises ou identifiant entreprise ou
	COA	RSTC
		TListeDecMacIntroRecap:decAH2,decSG2

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## La substitution de type avec Tppe :

Cette partie décrit le système de substitution de type mis en place pour gérer les différents types de PPE. Il ne faut pas confondre la substitution de type avec le groupe de substitution mis en place pour la gestion des différents messages fonctionnels (cf.section <u>Description d'un message EDI défini par ISOPE</u>).

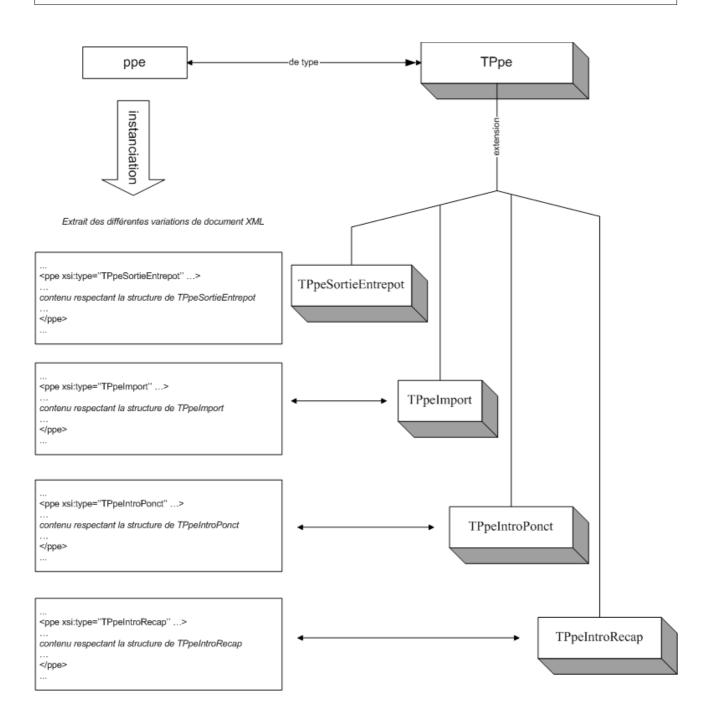
*TPpe* est un type complexe reprenant les éléments communs à tous les types de PPE. Il est déclaré abstrait, c'est à dire qu'on ne peut pas créer une instance XML reprenant sa structure.

Or l'élément *ppe* est déclaré de type *TPpe*. La seule manière d'instancier l'élément *ppe* correctement est de lui substituer un autre type. Ce type doit dériver de *TPpe* et ne pas être abstrait:

- TPpeSortieEntrepot
- TPpeImport
- TPpeIntroPonct
- TPpeIntroRecap

En pratique, ce ne sont pas des éléments qui se substituent à un autre élément (comme pour les messages fonctionnels, avec un groupe de substitution). Mais on est en présence d'un élément unique, *ppe*, de type abstrait, *TPpe*, dont le contenu sera substitué, à l'instanciation, par le contenu d'un type dérivé concret.

La conséquence directe est qu'à l'instanciation, la balise *ppe* du document XML doit indiquer explicitement le type utilisé, au moyen de l'attribut *xsi:type*.



DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 6 - Configuration du message

## 6.1 - Constitution de la PPE

La PPE est de type *TPpe*.

## 6.1.1 - Attributs

	Obligatoire
	Format : 35 caractères alphanumériques
	entre le document fourni par l'opérateur et son traitement par l'application ISOPE et le bureau de douane.
refDossierOpePpe	La référence de la PPE fournie par l'opérateur pour pouvoir faire le lien

# 6.1.2 - La partie générique de la PPE : TGenPpe

## Attributs

	Obligatoire		
	Format : 2 caractères numériques , valeur minimale : 1		
nbreDec	Le nombre de déclaration qui composent la PPE	Le nombre de déclaration qui composent la PPE	

#### Les éléments

codeBureau	L'identifiant du bureau de douane qui doit traiter la déclaration.	
	Format: 8 caractères alphanumériques	
	Obligatoire	
periode	La période pour laquelle la déclaration est déposée .	
	Elle est composée de 4 zones :	
	• dateDebut	
	La date de début de la période	
	Format : 10 caractères alphanumériques (aaaa-mm-jj)	
	Obligatoire	
	• dateFin	
	La date de fin de la période	
	Format : 10 caractères alphanumériques (aaaa-mm-jj)	
	Obligatoire si typePeriode différent de P	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

	• typePeriode	
	le type de la période	
	Format : 1 caractère alphabétique	
	<u>Valeurs possibles</u>	
	• D ( Décadaire)	
	P ( Ponctuelle) : uniquement si le typePpe est Import ou IntroPonct	
	• M ( Mensuelle)	
	T ( Trimestrielle)	
	Obligatoire	
	numeroPeriode	
	Le numéro correspondant à la période	
	Format : 2 caractères numériques	
	Renseigné par ISOPE	
modePaiement	Le mode de paiement de la déclaration	
	Format : 1 caractère alphabétique	
	<u>Valeurs possibles</u> :	
	• P (Paiement comptant)	
	I ( Imputation au crédit d'enlèvement)	
	Obligatoire	
codeAction	Le code action permettant de définir le type de traitement demandé par l'opérateur	
	Format : caractères alphabétiques	
	<u>Valeurs possibles</u> :	
	• CREER	
	MODIFIER ( utilisable uniquement après un rejet)	
	SUPPRIMER ( utilisable uniquement après un rejet)	
	Obligatoire	
tvaDifferee	Indicateur permettant de demander l'utilisation du régime de TVA Différée	
	Format : boolean	
	<u>Valeurs possibles</u> :	
	• true	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0	
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11	

	• false
	Obligatoire
dateDeclaration	La date de déclaration de la PPE
	Format : 10 caractères alphanumériques (AAAA-MM-JJ)
	Obligatoire
numDeclaration	Le numéro de déclaration officiel fourni par la douane lors du dépôt de la déclaration
	Format: 17 caractères alphanumériques
	Renseigné par ISOPE ou Obligatoire si le codeAction = MODIFIER ou SUPPRIMER

## 6.1.3 - La liquidation de la PPE : TLiquidationPpe

La liquidation est renseignée par ISOPE lors de la réponse de ISOPE à l'opérateur . Elle est composée en 3 parties :

## • La liquidation TlignesLiquidationPpe:

Elle reprend jusqu'à trois listes différentes d'éléments d'un des 2 types suivants :

TTaxe	Ce type est utilisé pour définir toutes les taxes non régionalisées	
	Elle est composée d'un montant ( 9 caractères numériques) et d'un code taxe ( 4 caractères alphanumériques)	
TTaxeRegionalisee	Ce type est utilisé pour définir toutes les taxes régionalisées	
	Elle est composée d'un montant ( 9 caractères numériques), d'un code taxe ( 4 caractères alphanumériques) ainsi que d'un code région ( 2 caractères numériques)	

#### Les éléments :

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0	
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11	

tippRegionalisee	Taxe correspondant à une TIPP régionalisée.	
	Format: TTaxeRegionalisee	
	Renseignée par ISOPE si la déclaration liquide de la TIPP régionalisée sans distinction préalable de sa nature (gazole, SP95, SP98, E10)	
autreTipp	Taxe correspondant à une TIPP non régionalisée	
	Format : TTaxe	
	Renseignée par ISOPE si la déclaration liquide de la TIPP non régionalisé sans distinction préalable de sa nature (TIPP Autres, TIPP ARS)	
AutreTaxe	Taxe correspondant à une taxe différente de la TIPP	
	Format : TTaxe	
	Renseignée par ISOPE si la déclaration liquide une taxe différente de la TIPP sans distinction préalable de sa nature (les deux TVA liquidées, la CPSSP, les droits de douane).	

# • Les totaux de la déclaration PPE : TTotauxPpe

droitsEtTaxeLiquide	Le montant total des droits et taxes liquides	
	Format : 9 caractères numériques	
	Renseigné par ISOPE	
montantTvaDifferee	Le montant de la TVA Différée si celle-ci a été demandée via l'élément tvaDifferee dans la partie générale de la déclaration.	
	Format : 9 caractères numériques	
	Renseigné par ISOPE	
montantTVAAI2	Le montant de la TVA AI2 si celle-ci a été demandée via les 2 canas suivants au niveau de la liste des canas dans la ligne de déclaration d'une déclaration de mise à la consommation :	
	<ul> <li>1001 si la TVA AI2 est avec dispense de visa</li> </ul>	
	• 1011 si la TVA AI2 est sans dispense de visa.	
	Format : 9 caractères numériques	
	Renseigné par ISOPE	
droitsEtTaxeAPayer	Le montant des droits et taxes à payer.	
	Format : 9 caractères numériques	
	Renseigné par ISOPE	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 6.1.4 - Les opérateurs :

Il y a 3 types différents d'opérateur, chacun étant utilisable dans certaines déclarations

identEntreprise	Identifiant d'une entreprise: SIREN  Format: 9 caractères alphanumériques mais limité aux numériques ( pour ne pas perdre les 0 significatifs )	A utiliser dans le cas des PPE Import, IntroPonct, IntroRecap
identAccisesDeclarant	Le numéro accises du déclarant Format : 13 caractères	Utilisable dans tout les cas sauf les FRA.  Les identAccisesDeclarant en W ne peuvent pas faire d'imports.  Les identAccisesDeclarant en R ne peuvent pas faire de : EXA Import, EUA Import et COA Import.
identRstc	L'identifiant de la relation ROSA RSTC (Redevable Spécifique de la Taxe sur la Consommation de produits pétroliers) Format : 8 numériques	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

	Non servi si mode de paiement = « P »	
	Obligatoire si mode de paiement = « I »	
	Format : 4 caractères alphabétiques	un mandat sur ce crédit).
	Code du crédit imputé	représentée (s'il possède
	<ul> <li>numeroCredit</li> </ul>	soit celui de la personne
	Obligatoire	Le commissionnaire choisit soit son crédit
	Valeurs attendues : « directe » ou « indirecte ».	
	Obligatoire	Il peut représenter un identEntreprise ou un identRstc.
	Consommation de produits pétroliers) du représentant Format : 8 numériques	Le commissionnaire ne peut pas représenter un identAccisesDeclarant.
	<ul> <li>numeroRSTC</li> <li>Identifiant de la relation ROSA</li> <li>RSTC(Redevable Spécifique de la Taxe sur la</li> </ul>	Le commissionnaire doit obligatoirement être identifié par un n° de RSTC.
commissionnaire	Zone facultative qui permet d'identifier le représentant, le type de représentation et le crédit imputé.  Elle est composée de 3 zones :	

# 6.1.5 - L'entrepôt :

Il est à renseigner dans le cas des PPE Sortie Entrepôt uniquement

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

typeEntreposage	Le type de l'entrepôt
	Format : caractères alphabétique
	<u>Valeurs possibles</u> :
	• EFS
	• UE
	• EFPE
	• EFPE STK
	• EFPE PROD
	• EFCA
	Obligatoire
numEntreposage	Le numéro accises de l'entrepôt
	Format : 13 caractères alphanumériques
	Obligatoire
identAccisesGestionnaire	Le numéro accises du gestionnaire de l'entrepôt
	Format: 13 caractères
	Obligatoire pour les EFS, optionnel pour les UE

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 6.2 - Constitution des déclarations de mise à la consommation

## 6.2.1 - Attributs

nbreLigne	Le nombre de lignes de mise à la consommation
	Format : 2 caractères numériques
	Obligatoire
refDossierOpeMac	La référence de la déclaration fournie par l'opérateur pour pouvoir faire le lien entre le document fourni par l'opérateur et son traitement par l'application ISOPE et le bureau de douane.
	Format : 35 caractères alphanumériques
	Obligatoire

# 6.2.2 - La partie générique des déclarations : TGeneralMac

	Obligatoire si la période n'est pas ponctuelle
	Format : 10 caractères alphanumériques (AAAA-MM-JJ)
dateFin	La date de début de la période déclarée
	Obligatoire
	Format : 10 caractères alphanumériques (AAAA-MM-JJ)
dateDeb	La date de début de la période déclarée

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11
1	

sigleDec	Le sigle de la déclaration
	Format : 3 caractères alphabétiques
	<u>Valeurs possibles</u> :
	• IMY
	• FRY
	• FRA
	• EXY
	• EUY
	• COY
	• EXA
	• EUA
	• COA
	Obligatoire
numDeclaration	Le numéro de déclaration officiel fourni par la douane lors du dépôt de la déclaration
	Format : 17 caractères alphanumériques
	Renseigné par ISOPE

# 6.2.3 - La spécificité des SG

Dans le cas des déclarations SG, 2 éléments obligatoires sont à rajouter :

regionMac	Le code de la région dans laquelle la déclaration est effectuée.	
	Format : 2 caractères numériques	
	Obligatoire	
statutVentil	Le type de la ventilation de la déclaration. La déclaration peut être définitive ou provisoire ( dans ce cas une régularisation sera nécessaire sur la période suivante)	
	<u>Valeurs possibles</u> :	
	• P ( Provisoire)	
	• D ( Définitive)	
	Obligatoire	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 6.2.4 - Les lignes de mise à la consommation

Les lignes de déclaration sont composées de 3 parties : une partie qui contient un attribut, une autre les données déclaratives et la dernière les données liquidées.

#### Attribut:

typeLigne	Le type de la ligne.
	<u>Valeurs Possibles</u> :
	• M : Mise à la consommation ou avitaillement. C'est le type de ligne à utiliser pour faire la déclaration d'un produit
	• E : Exonération Certificat 272SG. C'est le type de ligne à utiliser pour imputer des certificats d'exonération 272SG. Utilisable uniquement sur les déclarations SG1 et SG2. Ce type de ligne ne peut être sollicité que sur une SG définitive.
	• R : Régularisation. C'est le type de ligne à utiliser pour faire une ligne de régularisation. Utilisable uniquement sur les déclarations SG1 et SG2. Ce type de ligne ne peut être sollicité que sur une SG définitive.
	• D : Déficit. C'est le type de ligne à utiliser pour faire une ligne de déficit. Utilisable sur les déclarations de type IMY ou FRY
	• S : Substitution. C'est le type de ligne à utiliser pour faire une opération de substitution (art 265,3 du code des douanes national). Utilisable sur tous les types de déclaration.
	• A : Avitaillement. C'est le type de ligne à utiliser pour faire une opération d'avitaillement. Utilisable uniquement sur les déclarations AH1 et AH2.
	Obligatoire

## Données déclaratives :

numLigne	Le numéro de la ligne	Obligatoire
	Format : 2 caractères numériques	
origine	Le pays d'origine du produit	Obligatoire si le typeLigne # R et
	Format : 2 caractères alphabétiques	si le typeLigne # A.
		Dans le cas où typeLigne = R ou = A ne pas renseigner

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11
-	

destination	Le pays de destination du produit	
	Format : 2 caractères alphabétiques	Obligatoire si le TypeLigne = A
		Ne pas être saisie dans les autre cas
Produit	Le produit déclaré. Composé d'une nomenclature sur 10 caractères alphanumériques (uniquement des chiffres ) et d'un CANA sur 4 caractères alphanumériques	Obligatoire
produitSubstitution	Le produit de substitution. Dans le cas d'une déclaration d'additif ajouté à un carburant il s'agit de l'additif. Composé d'une nomenclature sur 10 caractères alphanumériques (uniquement des chiffres ) et d'un CANA sur 4 caractères alphanumériques	
produitSubstitue	Le produit substitué. Dans le cas d'une déclaration d'additif ajouté à un carburant il s'agit du carburant. Composé d'une nomenclature sur 10 caractères alphanumériques (uniquement des chiffres ) et d'un CANA sur 4 caractères alphanumériques	
valStat	La valeur statistique du produit Format : 9 caractères numériques	Obligatoire pour les types de ligne = M ou = D et si sigleDec = IMY ou FRA pour les importations.
		Pour les FRA Introduction, renseigner le cas échéant
		Obligatoire pour le typeLigne = A
		Pour les autres cas, ne pas renseigner.
masseNette	La masse nette du produit	Obligatoire si le typeLigne # R ou
	Format : 13 caractères numériques	# E
		Dans le cas où typeLigne = R ou = E, ne pas renseigner

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

unitePerception	Les unités de perception pour le produit déclarer.  Composés d'un code mesurage obligatoire ( codeMesurage : 3 valeurs possible: HLT pour hectolitres, DTN pour 100 kilogrammes et 004 pour 100 mètre cube. alphanumériques), d'un code qualificateur optionnel (qualificateurMesurage : 1 caractère alphanumérique) et d'un nombre d'unité obligatoire (nombreUnites : 9 caractères numériques avec 2 décimales)	
canas	La liste des canas demandée pour la ligne de déclaration (hors cana identifiant le produit)  Format: 4 caractères alphanumériques	Peut être saisi pour tout type de ligne sauf les typeLigne R
cacos	La liste des cacos demandée pour la ligne de déclaration  Format : 4 caractères alphanumériques	Peut être saisi pour les typeLigne = « M » ou « D »
certificatExo	Le certificat d'exonération 272SG  Format : un numéro de certificat (numeroCertificatExo)sur 35 caractères alphanumériques et la quotité du certificat (quotiteCertificatExo) sur 7 caractères numériques plus 3 décimales.	Peut être saisi pour les déclarations SG1 et SG2 seulement pour les lignes d'exonération .  Obligatoire pour typeLigne = E
regime	Le régime douanier applicable.  Composé de 3 éléments :  regSollicite : le régime sollicité sur 2 caractères numériques  regPrecedent : le régime précédent sur 2 caractères numériques  regSuppl : le régime supplémentaire sur 3 caractères alphanumériques	Obligatoire dans le cas des déclarations SG1/AH1 pour les typeLigne = « M » ou « D »  Obligatoire dans le cas d'un ligne de typeLigne = « A ».  Zone non renseignée pour les autres cas.

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11
-	

preference	Le code préférence applicable  Format : 3 caractères alphanumériques ( Seul les caractères numériques sont autorisés)	Obligatoire dans le cas des déclarations SG1/AH1 IMY en sortie d'EFS pour les typeLigne = « M » ou « D »  Zone non renseignée pour les autres cas.
valeurEnDouane	La valeur en douane déclarée Format : 9 caractères numériques	Obligatoire dans le cas où sigleDec = IMY quand le typeEntrepot est EFS pour les typeLigne = « M » ou « D »  Zone non renseignée dans les autres
valReelle	La valeur réelle du produit déclaré	cas.  Obligatoire pour les produits
vancene	Format : 9 caractères numériques	n'ayant pas une valeur forfaitaire
mntPreCalcule	Liste de taxes précalculées. Chaque montant précalculé est composé de 2 éléments : - code taxe - montant renseigné par l'opérateur	A servir en fonction de la réglementation. Par exemple, en décembre 2006, cette rubrique est valoriser pour la TGAP lubrifiant (assiette TVA).
periodeRegularise	La période à regulariser dans le cas où le typeLigne = « R »	Obligatoire si typeLigne = « R »
	Format : même format que l'élément periode de la PPE.	Ne pas renseigner pour les typeLigne!= «R»
droitsTaxes	La liste des codes taxes et des sommes dues en sus de la TIPP dans le cas d'une substitution.	Facultative En réserver l'emploi au typeLigne = S

# Données liquidées

Les données liquidées sont renseignées par ISOPE lors de la réponse à une PPE.

tipp	La liquidation de la TIPP	Obligatoire
	Composée de 3 éléments :	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

	• le code taxe : 4 caractères alphanumériques	
	• le montant : 9 caractères numériques	
	• la quotité de la TIPP : 7 caractères numérique avec 3 décimales	
taxeCarbone	La liquidation de la taxe carbone	Obligatoire
	Composée de 3 éléments :	
	• le code taxe : 4 caractères alphanumériques	
	• le montant : 9 caractères numériques	
	• la quotité : 7 caractères numérique avec 3 décimales	
mntCPSSP	Le montant de la CPSSP	Obligatoire pour les
	Format : 9 caractères numériques	sigleDec = FRA
mntValForf	Le montant de la valeur forfaitaire	Obligatoire
	Format : 9 caractères numériques	
mntTVA	le montant de la TVA	Obligatoire
	Format : 9 caractères numériques	
mntTotal	Le montant total de la ligne de déclaration.	Obligatoire
	Format : 9 caractères numériques	
mntDD	Le montant des droits de douane	Obligatoire si sigleDec =
	Format : 9 caractères numériques	IMY
		Non renseigné dans les autres cas
quotiteDD	La quotite des droits de douane	Obligatoire si sigleDec =
	Format: 7 caractères numérique avec 3 décimales	Non renseigné dans les
		autres cas

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 6.2.5 - Le total de la déclaration

Le total de la déclaration est divisé en plusieurs parties :

- le récapitulatif de la liquidation : renseigné par ISOPE
- les bons pour cession : renseignés par l'opérateur si nécessaire
- les pièces jointes : renseignées par l'opérateur si nécessaire
- Montant du certificat 272 AH : renseigné par l'opérateur si nécessaire dans le cas des déclarations AH

# Le récapitulatif de la liquidation :

	•	
mntTotalDD	Le total des droits de douane pour la déclaration Format : 9 caractères numériques	Obligatoire si sigleDec = IMY Non renseigné dans les autres cas
mntTotalTipp	Le total de la TIPP pour la déclaration Format : 9 caractères numériques	Obligatoire
mntTotalTaxeCarbon e	Le total pour la déclaration de la taxe carbone	Obligatoire
mntTotalCpssp	Le total de la CPSSP pour la déclaration Format : 9 caractères numériques	Obligatoire pour les sigleDec = FRA
mntTotalTva	Le total de la TVA pour la déclaration Format : 9 caractères numériques	Obligatoire
mntDTaxesLiq	Le total des droits et taxes liquidés de la déclaration Format : 9 caractères numériques	Obligatoire
mntDTaxesAPayer	Le total des droits et taxes à payer de la déclaration Format : 9 caractères numériques	Obligatoire

## Les bons pour cession

identAcciseCedant	L'identifiant accise du cédant	Obligatoire
	Format : 13 caractères alphanumérique.	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

produit	Le produit qui bénéficie d'un bon pour Obligatoire
	cession

### Les pièces jointes :

Les pièces jointes sont des zones de saisie libre pour saisir les documents à fournir. Le format pour les pièces jointes est 35 caractères alphanumériques.

#### Les numéros de DSP:

numeroDsp	Le numéro identifiant le certificat DSP	Peut être saisi pour les déclarations AH1 et AH2
	35 caractères alphanumériques.	

## Les numéros des documents d'accompagnement :

Le numéro identifiant le document d'accompagnement (DAA, DCA)	Peut être saisi pour les déclarations AH1 et AH2
35 caractères alphanumériques.	

#### Montant certificat 272 AH:

MontantCertif272AH	Le montant des certificats 272 AH utilisés
	Renseigné uniquement pour les déclarations AH si besoin.
	Format : 9 numériques

# 6.3 - Exemple de fichiers xml de déclaration PPE

- <MessageTippr xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"</pre>
- xsi:noNamespaceSchemaLocation="E:\tipprCvs\TIPPR-EDI\schemas\MessagePpe.xsd">
- <EnveloppeConnexion>
  - <connexionId>String</connexionId>
  - <interchangeAgreementId>String</interchangeAgreementId>
  - <numEnveloppe>String</numEnveloppe>
  - <DateTime>
  - <date>00/00/00</date>
  - <time>00:00:00</time>
  - </DateTime>
  - <applicationId>String</applicationId>
- </EnveloppeConnexion>
- <Messages>

```
<MessagePpe>
 <EnveloppeMessage>
  <schemaID>String</schemaID>
  <schemaVersion>String</schemaVersion>
  <partyId>String</partyId>
  <transactionId>String</transactionId>
  <numseq>0</numseq>
 </EnveloppeMessage>
 <ppe xsi:type="TPpeSortieEntrepot" refDossierOpePpe="PPE1">
  <generalPpe nbreDec="1">
    <codeBureau>FR00000A</codeBureau>
    <periode>
     <dateDebut>2006-08-01</dateDebut>
     <dateFin>2006-08-10</dateFin>
     <typePeriode>D</typePeriode>
    </periode>
    <modePaiement>P</modePaiement>
    <codeAction>CREER</codeAction>
    <tvaDifferee>true</tvaDifferee>
    <dateDeclaration>1967-08-13</dateDeclaration>
    <numDeclaration>FR00000000000000000</numDeclaration>
   </generalPpe>
   <operateur>
    <identAccisesDeclarant>FR000000R0000</identAccisesDeclarant>
   </operateur>
   <entrepot>
    <typeEntreposage>EFS</typeEntreposage>
    <numEntreposage>FR0000000000/numEntreposage>
    <identAccisesGestionnaire>FR000000R0000</identAccisesGestionnaire>
   </entrepot>
   <declarations>
    <decSG1 refDossierOpeMac="DEC1" nbreLigne="1">
     <generalMac>
      <dateDeb>2006-08-01</dateDeb>
      <dateFin>2006-08-10</dateFin>
      <sigleDec>IMY</sigleDec>
     </generalMac>
     <specifSG>
      <regionMac>11</regionMac>
      <statutVentil>D</statutVentil>
     </specifSG>
     ligneMac typeLigne="M">
      <dataLigneDeclar>
       <NumLigne>1</NumLigne>
       <origine>CN</origine>
```

```
<regime>
      <RegSolicite>40</RegSolicite>
      <RegPrecedent>00</RegPrecedent>
      <RegSuppl>000</RegSuppl>
     </regime>
  produit>
      <nomenclature>2710194100</nomenclature>
      <cana>T521</cana>
     </produit>
     <valStat>50</valStat>
     <masseNette>100</masseNette>
     <unitesPerception>
      <unitePerception>
       <codeMesurage>HLT</codeMesurage>
       <nombreUnites>300</nombreUnites>
      </unitePerception>
     </unitesPerception>
     <montantsPreCalcules>
      <mntPreCalcule>
       <codeTaxe>A000</codeTaxe>
       <montant>2647</montant>
      </mntPreCalcule>
     </montantsPreCalcules>
     preference>100</preference>
     <valeurEnDouane>150</valeurEnDouane>
    </dataLigneDeclar>
   <totalMac>
    <bonsPourCessions>
     <bonPourCession>
      <identAcciseCedant>FR000000R0000</identAcciseCedant>
      produit>
       <nomenclature>2710194100</nomenclature>
       <cana>T521</cana>
      </produit>
     </bonPourCession>
    </bonsPourCessions>
    <piecesJointes>
     <decPieceJointe>String</decPieceJointe>
    </piecesJointes>
   </totalMac>
  </decSG1>
 </declarations>
</ppe>
```

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11
-	

</MessagePpe>
</Messages>
</MessageTippr>

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 7 - Les schémas de réponse.

Il existe 3 schémas de réponse :

Le premier , MessagePpeReponse, peut être renvoyé en temps que flux 3, flux 3 Bis ou flux 4. Il contient, suivant les cas, soit la liquidation, soit les références (opérateur et ISOPE) de la PPE et des déclarations de mise à la consommation qui lui sont rattachées. Pour plus de précision sur la manière d'identifier le type de flux dans le cas d'un MessagePpeReponse, consultez le chapitre Contenu de MessagePpeReponse en fonction du flux .

Le deuxième, MessagePpeErreur, renvoie les erreurs contenues dans la PPE envoyée par l'opérateur ( ex : format d'une zone incorrect , contrôle fonctionnel invalide , ... ) . L'opérateur devra obligatoirement renvoyer la PPE avec le *codeAction* qui à provoquer l'erreur .

le troisième, MessageErreur, renvoie les erreurs contenues dans le flux. Ces erreurs peuvent être liées à des problèmes techniques (ex : schéma incorrect, impossibilité de lire le flux,...) ou à un problème fonctionnel que l'on ne peut pas rattacher à un niveau précis du message reçu.

MessagePpeReponse.xsd , MessagePpeErreur.xsd et MessageErreur.xsd sont compris dans le schéma MessageMareva.xsd qui présente les mêmes caractéristiques que celles présentées dans EDIXML-principes.doc.

## 7.1 - Contenu de MessagePpeReponse en fonction du flux

La distinction des flux 3, 3 Bis et 4 se fait au moyen de la zone codeEvt de evtDeclencheur :

- si codeEvt = « SOUMIS », « MODIF » ou « SUPPRIME » il s'agit d'un flux 3
- si codeEvt = « RECALCUL » il s'agit d un flux 3 Bis
- si codeEvt = « REJET » ou « VALIDE » il s'agit d'un flux 4

Si le *MessagePpeReponse* est généré à l'émission d'un Flux 3 , ISOPE renverra la liquidation de la PPE et des déclarations rattachées (élément declarationPpe) si le codeEvt = « SOUMIS » ou « MODIF ».

Dans le cas où le codeEvt = « SUPPRIME », le flux 3 renverra les références de la PPE et de toutes les déclarations de mise à la consommation qui lui sont associées (élément refPpe).

Si le *MessagePpeReponse* est généré à l'émission d'un Flux 3 Bis, ISOPE renverra la PPE et ses déclarations liquidées (élément declarationPpe).

Si le *MessagePpeReponse* est généré à l'émission d'un Flux 4, ISOPE renverra les références de la PPE et de toutes les déclarations de mise à la consommation qui lui sont associées (élément refPpe).

# 7.2 - Configuration du message MessagePpeReponse

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

etatPpe	L'état de la PPE en cours
	Valeurs possibles:
	S : Soumise. La déclaration a été reçue par la douane et elle est en attente de validation par la douane.
	R : Rejetée. La déclaration a été rejetée par la douane. L'envoi d'un nouveau flux par l'opérateur est attendu.
	D : Detruite. La déclaration a été détruite suite à la demande de l'opérateur
	V : Validée. La déclaration a été validée par la douane.
	Obligatoire
horodatageEtat	L'horodatage de la mise en place de l'état.
	Il est composé de 2 zones :
	date : la date d'effet de l'état au format AAAA-MM-JJ
	heure : l'heure d'effet de l'état au format hh:mm:ss
	Obligatoire
etatPrecEtat	L'état précédent l'état en cours de la PPE.
	Valeurs possibles:
	S : Soumise. La déclaration a été reçue par la douane et est en attente de validation par la douane.
	R : Rejetée. La déclaration a été rejetée par la douane. L'envoi d'une nouveau flux par l'opérateur est attendu.
	Non renseigné si cette réponse fait suite à un flux 1 dont le code action à la valeur « CREER ». Obligatoire dans les autres cas
horodatageEtatPrec	L'horodatage de l'obtention de l'état précédent de la PPE
	Il est composé de 2 zones :
	date : la date d'effet de l'etat au format AAAA-MM-JJ
	heure : l'heure d'effet de l'état au format hh:mm:ss
	Obligatoire si etatPrecEtat renseigné.

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

I		
evtDeclencheur	L'événement qui a déclenché l'envoi de ce message de réponse.	
	• CodeEvt:	
	<u>Valeurs Possibles :</u>	
	• SOUMIS	
	• REJET	
	• VALIDE	
	<ul> <li>MODIF</li> </ul>	
	• SUPPRIME	
	RECALCUL	
	Obligatoire	
	descriptionEvt : le libellé du message de rejet	
	Format : 250 caractères alphanumériques	
	Renseigné uniquement lorsque le codeEvt = REJET	
	<ul> <li>delai: le délai accordé pour émettre de nouveau la PPE</li> </ul>	
	Format:	
	date sous forme AAAA-MM-JJ	
	heure sous forme hh:mm:ss	
	Renseigné uniquement lorsque le codeEvt = REJET	
	Obligatoire	
declarationPpe	La déclaration PPE émise par l'opérateur complétée par l'application ISOPE	
	Format : un des 4 types de PPE	
	Obligatoire si codeEvt = « SOUMIS », « MODIF » ou « RECALCUL »	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

#### refPpe

Référence de la PPE lors de l'émission d'un flux 4. Cet élément reprend les références de la PPE et des déclarations fournies par l'opérateur (refDossierOpePpe et refDossierOpeMac) et celles données par ISOPE (numPpe,NumDec)

#### Obligatoire si codeEvt = « VALIDE » , « REJET » ou « SUPPRIME »

Attribut : refDossierOpePpe , la référence de la PPE transmise par l'opérateur.

# Description:

numPpe : correspond au numéro de la PPE fourni par la douane.

Format: 17 caractères alphanumériques

### **Obligatoire**

période : la période de la déclaration.

Format : correspond à la description d'une période

#### **Obligatoire**

Quittance : les informations de la quittance lors d'un paiement comptant

#### Format:

- numeroQuittance : 9 caractères numériques
- dateQuittance : 10 caractères alphanumériques (AAAA-MM-JJ)

# Renseigné UNIQUEMENT lors d'un paiement comptant lors de l'émission d'un flux 4 lorsque le codeEvt est « VALIDE »

#### references:

contient la liste des numéros de toutes les déclarations constituant la PPE.

#### Format:

- Attribut : refDossierOpeMac , correspond à la référence de la déclaration transmise par l'opérateur.
- numDec : correspond au numéro de la déclaration fourni par la douane.

## **Obligatoire**

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 7.3 - Configuration du message MessagePpeErreur

# Attributs

refDossierOpePpe	La référence opérateur de la PPE qui contient l'erreur	
	Format : 35 caractères alphanumériques	
	Obligatoire	
refDossierOpeMac	La référence opérateur de la déclaration de mise à la conso qui contient l'erreur	
	Format : 35 caractères alphanumériques	
	Obligatoire	
numeroLigne	Le numéro de la ligne qui contient l'erreur.	
	Format : 2 caractères numériques	
	Obligatoire	

# Les données déclaratives

erreurPpe	Une erreur qui provient de la PPE		
	codeErreur	Le code de l'erreur	
		<u>Valeurs possibles</u> : Cf. Chapitre: Les erreurs	
		Obligatoire	
	erreurDescription	Le libelle de l'erreur	
		Format : 250 caractères alphanumériques	
		Obligatoire	
erreurDec	Une erreur qui provient d'une déclaration		
	codeErreur	Le code de l'erreur	
		<u>Valeurs possibles</u> : Cf. Chapitre: Les erreurs	
		Obligatoire	
	erreurDescription	Le libelle de l'erreur	
		Format : 250 caractères alphanumériques	
		Obligatoire	

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

erreurLigne	Une erreur qui provient d'une ligne sur une déclaration	
	codeErreur	Le code de l'erreur
		<u>Valeurs possibles</u> : Cf. Chapitre: Les erreurs
		Obligatoire
	erreurDescription	Le libelle de l'erreur
		Format : 250 caractères alphanumériques
		Obligatoire

# 7.4 - Configuration du message MessageErreur

# Attribut

avecRepresentation	Indicateur permettant de signaler à l'opérateur l'obligation d'émettre un nouveau flux.  - positionné à « true » : l'erreur levée est de la responsabilité de l'émetteur, un nouveau flux 1 doit être envoyé.	
	- positionné à «false», la douane est responsable, le message sera traité ultérieurement.	
	Obligatoire	

# Données déclaratives

Erreurs	La liste des erreurs	
	codeErreur	Le code de l'erreur technique
		<u>Valeurs possibles</u> : A faire
		Obligatoire
	erreurDescription	Le libelle de l'erreur
		Format : 250 caractères alphanumériques
		Obligatoire

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 8 - Les erreurs

### 8.1 - Erreurs fonctionnelles

Les erreurs fonctionnelles sont découpées en trois grandes familles.

- Des erreurs fonctionnelles au niveau des PPEs dont le code est préfixé par EFP
- Des erreurs fonctionnelles au niveau des déclarations dont le code est préfixé par EFD
- Des erreurs fonctionnelles au niveau des lignes de déclaration dont le code est préfixé par EFL

Les libellés des erreurs ci-dessous sont génériques et seront remplacés au cas par cas par des messages plus explicites.

#### 8.1.1 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des PPEs

Code erreur	Libellé générique
EFP01	La zone est obligatoire
EFP02	La zone ne doit pas être renseignée
EFP03	Il existe des incohérences entre différentes rubriques
EFP04	Contrôle d'existence de la PPE
EFP05	Contrôle fonctionnel ISOPE
EFP50	INTERCOM a généré une erreur
EFP60	Le référentiel ROSA a généré une erreur
EFP70	Le référentiel RUSH a généré une erreur
EFP80	TRIGO a généré une erreur
EFP99	Erreur non prévue

## 8.1.2 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des déclarations

Code erreur	Libellé générique
EFD01	La zone est obligatoire
EFD02	La zone ne doit pas être renseignée
EFD03	Il existe des incohérences entre différentes rubriques
EFD04	Contrôle d'existence de la déclaration
EFD05	Contrôle fonctionnel ISOPE

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

EFD99	Erreur non prévue	
-------	-------------------	--

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

# 8.1.3 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des lignes des déclarations

Code erreur	Libellé générique
EFL01	La zone est obligatoire
EFL02	La zone ne doit pas être renseignée
EFL03	Il existe des incohérences entre différentes rubriques
EFL04	Contrôle d'existence au niveau de la ligne
EFL05	Contrôle fonctionnel ISOPE
EFL90	Le moteur tarifaire a généré une erreur
EFL99	Erreur non prévue

# 8.2 - Erreurs techniques

Les erreurs techniques se divisent en 2 catégories :

- Les erreurs techniques opérateur qui nécessitent une représentation du flux. Le code erreur est préfixé par ETO
- Les erreurs techniques ISOPE qui ne nécessitent pas une représentation du flux. Le code erreur est préfixé par ETT

# 8.2.1 - Les erreurs techniques opérateur :

Code erreur	Libellé générique
ETO01	Le nom du schéma ne correspond pas à un nom de schéma valide.
ETO02	La version du schéma est incorrecte
ETO03	L'instance XML n'est pas conforme au schéma
ETO99	Erreur non prévue

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 8.2.2 - Les erreurs techniques ISOPE

Code erreur	Libellé générique
ETT01	Problème au niveau de la couche métier ISOPE
ETT02	Problème au niveau de la base de données ISOPE
ETT10	Problème au niveau du référentiel ROSA
ETT20	Problème au niveau du référentiel RUSH
ETT30	Problème au niveau de TRIGO
ETT40	Problème au niveau de RITA
ETT50	Problème au niveau d'INTERCOM
ETT99	Erreur non prévue

# 9 - Le schéma de comptabilisation

Ce schéma regroupe au sein d'un même schéma toutes les PPE ( ainsi que les déclarations SG et AH rattachées ) pour un opérateur et une période donnée.

Il est émis tous les 14 jours après la fin d'une décade.

# 9.1 - Configuration du MessageComptabilisation

L'élément *MessageComptabilisation* se substitue à l'élément *Message* du schéma *MessageMareva.xsd*.

MessageComptabilisation est de type TMsgComptabilisation qui étends TMsgFonctionnelVide pour y rajouter du contenu fonctionnel : l'opérateur, la période et la liste des PPEs

EnveloppeMessage	L'enveloppe message de MAREVA décrite dans le document <i>Principes des échanges EDI en XML</i>	
opérateur	le numéro SIREN de l'opérateur	
periode	la période sur laquelle porte les déclarations PPE.  La période est décrite au paragraphe 6.1.2 dans la description du type TGenPpe	
Ppes	La liste des PPEs de l'opérateur regroupées en 2 catégories :	
	PpesValidees	Les PPEs validées classées par type de période (ponctuelle, décadaire, mensuelle, trimestrielle)
	PpesNonValidees	Les références des PPEs non validées de la ou des périodes traitées,

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

## 10 - Annexes

#### 10.1 - Format des dates

Nous avons pris le parti d'utiliser, dans les définitions fonctionnelles propres à ISOPE (hors enveloppe de connexion définies par MAREVA), le format de date *xs:date* proposé nativement par les schémas XML. Si le format *aaaa-mm-jj* peut être déroutant, l'utilisation du type de données *xs:date*, qui s'appuie sur la norme ISO 8601, a l'avantage de gérer non seulement le format mais aussi la validité d'une date (années bissextiles,...).

Ce comportement est impossible à reproduire par le biais d'un type xs:string associé à un facet de type pattern.

#### 10.2 - Identification et version courante des schémas

Identification des messages principaux			
Fichier	id	version	
MessagePpe.xsd	TIPPR_MESSAGE_PPE	26122006	
MessagePpeReponse.xsd	TIPPR_MESSAGE_PPE_REPONSE	26122006	
MessageErreur.xsd	TIPPR_MESSAGE_ERREUR	26122006	
MessagePpeErreur.xsd	TIPPR_MESSAGE_PPE_ERREUR	26122006	
MessageComptabilisation.xsd	TIPPR_MESSAGE_COMPTABILISATION	26122006	

## 10.3 - MAREVA

Si vous avez des questions sur MAREVA, vous pouvez contacter le bureau C/2 Pôle technologies logicielles via l'adresse suivante : connexion-edi@douane.finances.gouv.fr

#### 10.4 - DAU 2007

Pour toutes les questions relatives au DAU 2007, nous vous invitons à prendre contact avec le bureau F/2 de la direction générale via l'adresse suivante :

dg-f2@douane.finances.gouv.fr

# 10.5 - Documentations des échanges EDI

Vous trouverez toutes les ressources liées aux échanges EDI en général, à l'utilisation de MAREVA à l'adresse suivante:

https://pro.douane.gouv.fr/

DGDDI – ISOPE	Version 5.0.0
Guide d'implémentation des messages XML	18/07/11

rubrique Guichet EDI